

POINT DE CONTROLE	FREQUENCE	CASSE PRESENTANT EN PREMIER ↓ →	INDICATION DU TOTALISATEUR KILOMETRIQUE (NOTE (3))							PAGE	
			TOUS LES	1 000 km (600 mi)	6 000 km (3 750 mi)	12 000 km (7 500 mi)	18 000 km (11 250 mi)	24 000 km (15 000 mi)	30 000 km (18 750 mi)		36 000 km (22 500 mi)
				MOIS							
BATTERIE		MOIS								160	
LIQUIDE DE FREIN		MOIS 2 ANS *R				*R			*R	138	
USURE DES PLAQUETTES DE FREIN										140	
SYSTEME DE FREINAGE										138	
* CONTACTEUR DE FEU STOP										176	
* REGLAGE DU PHARE											
LIQUIDE D'EMBRAYAGE		MOIS 2 ANS *R				*R			*R	126	
SYSTEME D'EMBRAYAGE										126	
BÉQUILLE LATÉRALE										144	
* SUSPENSION										142	
* ECROUS, BOULONS, FIXATIONS											
** ROUES											
** ROULEMENT DE TUBE DE DIRECTION											

- ** PAR MESURE DE SECURITE, IL EST RECOMMANDE DE NE CONFIER L'ENTRETIEN DE CES POINTS QU'A UN CONCESSIONNAIRE HONDA.
- * L'ENTRETIEN DE CES POINTS DOIT ETRE CONFIE A UN CONCESSIONNAIRE HONDA, SAUF SI L'UTILISATEUR DISPOSE DE L'OUTILLAGE ET DES DONNEES D'ENTRETIEN APPROPRIES ET S'IL EST MECANIQUEMENT QUALIFIE. DANS CE CAS, IL SE REPORTERA AU MANUEL D'ATELIER HONDA OFFICIEL.

NOTES: (1) Augmenter la fréquence d'entretien en cas d'utilisation dans des régions poussiéreuses.
 (2) Augmenter la fréquence d'entretien dans le cas d'un pilotage sous la pluie ou à pleins gaz.
 (3) Pour des indications supérieures du totalisateur kilométrique, répéter les intervalles indiqués dans le tableau.